

IFCA

IFCA INSTITUT DE FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

FORMATION DES AVOCATS

**« Actualisation du droit pénal des mineurs délinquants
et présentation du Code de la justice pénale des mineurs »****22 mars 2021****INTERVENANT****Philippe BONFILS**

Professeur à Aix-Marseille Université

Doyen honoraire de la faculté de droit et de science politique

Avocat au barreau de Marseille

PROGRAMME DETAILLE

Plan de la formation :

I – Actualisation jurisprudentielle du droit pénal des mineurs

- Crim., 1 décembre 2015 (ch. spé. mineurs)
- Crim., 8 septembre 2015 (présence et information du parquet devant le JE)
- Crim., 9 septembre 2015 (présence des représentants légaux)
- Crim., 8 juin 2017 (discernement et responsabilité civile)
- Crim., 11 juillet 2017 (publicité restreinte)
- Crim., 20 février 2019, arrêt n° 1 (publicité restreinte ch. spé. mineurs)
- Crim., 20 février 2019, arrêt n° 2 (publicité restreinte ch. spé. mineurs)
- Crim., 26 juin 2019 (règles applicables devant la ch. spé. des mineurs)
- Crim., 14 novembre 2017 (discernement et responsabilité pénale)
- Crim., 19 décembre 2017 (dissimulation de l'âge)
- Crim., 20 décembre 2017 (garde à vue)
- Crim., 17 juin 2020 (garde à vue)
- Crim., 11 avril 2018 (assureur du civilement responsable)
- CE 31 octobre 2008 (intérêt de l'enfant)
- Cons. constit. n° 2019-768 QPC 21 mars 2019 (examens osseux)

- Cons. constit. n° 2019-762 du 8 février 2019 (audition libre des mineurs)
- Cons. constit. n° 2018-744 du 16 nov. 2018 (GAV des mineurs dans les années 80)
- Crim., 16 octobre 2019 (détention provisoire et droits de la défense)
- Crim., 26 juin 2019 (appel d'une ordonnance de renvoi devant le TPE en matière criminelle)
- Crim., 10 avril 2019 (détention provisoire et renvoi)
- Crim., 21 janvier 2020 (publicité restreinte)

II – Présentation du Code de la justice pénale des mineurs

Introduction :

- L'origine du code de la justice pénale des mineurs et l'ordonnance de 45
- La genèse de la réforme
- Le processus d'adoption du code
- L'entrée en vigueur du code
- L'application dans le temps du code
- La philosophie générale du code
- L'architecture du code
- La partie législative et la partie réglementaire

Les principes directeurs

- L'article préliminaire
- Le titre préliminaire

Livre I : Les mesures éducatives et les peines

Livre II : La spécialisation des acteurs

Livre III : Les dispositions communes aux différentes phases de la procédure pénale

Livre IV : De la procédure préalable au jugement

Livre V : du Jugement

Livre VI : L'application et l'exécution des mesures éducatives et des peines

Sources :

Loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice

- art. 93 : projet de création d'un code de la justice pénale des mineurs
- art. 94 : réforme de l'ordonnance de 45

Code de la justice pénale des mineurs (ord. 11 sept. 2019)

Loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (art. 25)

Texte issu de l'Assemblée Nationale

Texte issu du Sénat

Texte issu de la Commission mixte paritaire

IFCA

FORMATION DES AVOCATS

OBJECTIFS	Mise à jour des connaissances sur le droit pénal applicable aux mineurs		
PUBLIC CONCERNE	Avocats et secrétaires de cabinet d'Avocat		
PREREQUIS	Etre inscrit au Barreau ou travailler dans un cabinet d'avocat		
COMPETENCES METIERS	Maitriser droit pénal et procédure pénale		
PROGRAMME DETAILLE	Cf. Programme détaillé		
MOYENS PEDAGOGIQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Séance de formation en salle <input checked="" type="checkbox"/> Visio-conférence <input type="checkbox"/> Etudes de cas Autres (préciser) :		
MOYENS TECHNIQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Support projeté <input checked="" type="checkbox"/> Visio-conférence Autres : documentation technique disponible sur site		
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Philippe BONFILS Professeur à Aix-Marseille Université Doyen honoraire de la faculté de droit et de science politique Avocat au barreau de Marseille		
SUIVI	Les stagiaires signeront une attestation de présence par demi-journée.		
EVALUATION	A l'issue de la formation, il sera délivré une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée précise de l'action		
DIPLOME DELIVRE	Attestation de présence.		
Date formation 22 mars 2021	Durée 7 Heures	Tarif : 96 € TTC	Effectif
INSCRIPTION	Forma-tions@wanadoo.fr ifca-formations-avocats.fr		
MODALITES COMPLEMENTAIRES			
LIEU	VALENCE		